

FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'EXPERTS-COMPTABLES RETRAITES

200- 216 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Procès-Verbal du conseil d'administration du 12 septembre 2024

Le Conseil d'Administration de la Fédération s'est tenu le 12 septembre 2024 au siège du CROEC PARIS 50 rue de Londres, 75008.

Le Président constate l'absence de Toulouse Occitanie, Languedoc Roussillon, Centre CREC, pour raison de santé ou de calendrier.

La feuille de présence comportant finalement 10 administrateurs titulaires et 6 suppléants en remplacement de 6 administrateurs titulaires et faisant état de 23 voix et 1 invité, est validée par le Président.

Le Conseil peut délibérer conformément à l'article 9 des statuts.

Le Président procède à l'examen de l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation.

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 17 juin 2024
- Actualités du Président
- Compte-rendu des commissions et délibérations éventuelles
- Relations avec les Institutions (CAVEC, CNOEC, CNCC, Syndicats, CNRPL...)
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil du 17 juin 2024

Chaque participant a reçu le projet de procès-verbal préparé par la Secrétaire et revu par le Président. Le procès-verbal du CA du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Actualités du Président

Alain ROLLAND traitera les actualités au fil de l'eau et passe la parole aux régions.

Thierry LEPRINCE (Bretagne)

La dernière AG a procédé à une modification des statuts, qui étaient inchangés depuis 2000. Cela a provoqué un renouvellement des administrateurs.

Claude DERUELLE (PICARDEN)

Notre AG s'est déroulée le 17 mai, avec une bonne fréquentation, plutôt des anciens et quelques nouveaux. Nos sorties, souvent orientées vers Paris, ont été perturbées avec les JO et Para-olympiques.

Catherine DELPUECH (Auvergne)

L'AG a eu lieu le 18 juin et a été l'occasion d'une sortie.

Le 8 octobre une conférence « la bascule du monde » est organisée à Clermont-Ferrand, avec invitations lancées aux régions voisines. Voir la possibilité de retransmission, mais cela paraît difficile.

Patrick ARBOUIN (PCV)

AG du début juin, 33 présents, signature avec le CROEC de la convention du coaching.

Journée conviviale en présence de Thierry DEVAUTOUR, ancien confrère par ailleurs maire d'Echiré. Recherche des communes ayant un maire ancien de la Profession.

Michelle KOSA (Rhône-Alpes)

AG le 13 juin, changement de bureau. Visite de l'Opéra de Lyon.

Seule région à animer des clubs annexes (lecture, actualités de patrimoine).

Le coaching fonctionne bien, 6 candidats dont 5 présentés et reçus avec une bonne moyenne.

Le site internet se met en place, l'objectif est d'intégrer de nouveaux administrateurs qui assumeront la maintenance.

Jacques BACHELIER-LUBIN (Pays de Loire)

Tenue du CA du Cercle Marengo au mois de juin en présence du Président du CROEC, pour signature de la convention coaching, 25 stagiaires inscrits. Participation de 200 € par « coaché ». Présence aux réunions des 2^{ème} et 3^{èmes} années, ainsi qu'à l'assemblée plénière pour présenter le coaching.

Le lien est facilité avec une référente qui est permanente du CROEC. L'implication du CROEC présente une importance notoire à la réussite de cette action.

Alain ROLLAND, compare cette situation favorable aux difficultés de PARIS IDF, compte tenu du grand nombre de stagiaires 1 500, ce qui ne permet pas d'intervenir devant les 2^{ème} et 3^{ème} années.

Régine COLA (Lorraine)

Présence à l'AG de l'Ordre pour signature de la convention coaching.

Elisabeth ARNAUD (Aquitaine)

Signature de la convention, ECR est invitée à l'AG de l'Ordre.

Projet de voyage en 2025.

Travail sur le site WEB.

Alain ROLLAND reprend la parole pour insister sur la nécessité d'avoir un site pour l'association afin de se développer. Cela passe par le recrutement de volontaires qui assureront la maintenance.

Il y a lieu également d'insister sur l'organisation de conférences par les régions. Dans la mesure du possible de les partager avec les autres régions.

La Fédération peut prendre en charge une partie du coût à partir de devis, cela pour que l'image ECR soit plus diffusée.

Alain ROLLAND rafraichit la mémoire en rappelant les éléments à ne pas oublier pour la fin de l'année.

1) Essayer d'obtenir une subvention du CROEC et du CRCCC. Il faut insister sur le fait que, sans cette aide, les actions menées par les associations régionales risqueraient d'être abandonnées.

Il va falloir joindre les Présidents nouvellement élus pour leur présenter les actions de notre Fédération et de nos associations et de leur utilité. Il a été noté que certains ignoraient l'existence d'ECR.

S'il existe plusieurs associations dans les grandes régions, nécessité de se coordonner pour faire la demande.

2) Uniformiser les cotisations d'adhérents à notre objectif de 35€

Chantier à poursuivre en 2025.

3) Coaching mémoire : conclure une convention coaching mémoire avec le CROEC et fixer une participation du mémorialiste minimum.

4) Faire la promotion de nos offres de services, notamment FL. Il ne faut pas hésiter à le faire plusieurs fois dans l'année, au minimum 2 fois.

C'est un des moyens de fidéliser nos adhérents (les anciens mais aussi les nouveaux).

5) Attention aux images utilisées sur les sites, il existe des sites où cela se trouve facilement. Attention, car les amendes sont sévères.

6) Deux associations doivent maintenant changer rapidement de nom de l'association en ECR...

7) Préparer les informations à donner à la Fédération en fin d'année, notamment les fichiers des adhérents :

- pour les statistiques

- pour le CNOEC afin de recevoir SIC

Bien entendu les informations sur le coaching.

Le questionnaire sera, de toutes façons, envoyé.

Concernant les cotisations, PARIS a formulé une demande particulière : « **pour une cotisation à vie** » !

Une étude actuarielle a été réalisée qui donne les résultats suivants :

- pour un homme 709.62 €

- pour une femme 774.85 €

- un mix 80%H 20%F 723.21 €

L'objectif est d'engranger de la trésorerie bien sûr, mais cela n'est peut-être pas l'objectif des ECR. Concerne surtout les grandes associations. Un montant de 400/500€ semble pouvoir être demandé.

Alain ROLLAND rappelle qu'il est envisagé, pour 2025, d'organiser un CA décentralisé.

Thierry s'est proposé pour étudier un projet en novembre ou au printemps.

Cela est bon pour la région qui reçoit et pour la vie de la Fédération.

Situation de trésorerie

Thierry LEPRINCE signale que toutes les associations ont réglé leurs cotisations à l'heure.

Il est rappelé la confidentialité de ces informations.

La CAVEC

Alain ROLLAND rappelle le contexte, soulignant que dans l'environnement politique actuel, la réforme des retraites peut être abrogée à tous moments.

Il rappelle le Décret du 26/12/2023 (art 18) qui devrait unifier les assiettes de cotisations et contributions sociales des TNS et simplifié leur calcul en les fixant sur la base d'un « super-brut affecté d'un abattement de 26%.

Cette idée a été soutenue par l'UNAPL, considérant qu'il y avait un déséquilibre entre les indépendants et les salariés.

Assiette unique à partir d'un revenu « super-brut » = CA après déduction des charges professionnelles (hors cotisations et contributions sociales) – part déductible de la CSG

Application sur cotisations dues à compter du 1^{er} janvier 2025 se traduisant dans les appels de cotisations à partir de 2026.

Hausse concomitante des barèmes de cotisations assurance maladie et d'assurance vieillesse de base de la CNAVPL à partir de 2025 pour compenser partiellement la baisse des prélèvements liée à la réduction spontanée de l'assiette de CSG et de CRDS.

Cette application se fera caisse de retraite par caisse de retraite, l'effet peut être variable selon la démographie de la profession.

Afin de garantir la neutralité financière de la mesure les caisses de retraite complémentaire doivent également procéder à la hausse de leurs cotisations pris dans leur ensemble.

La CAVEC a pris un certain nombre de décisions pour atteindre cet objectif. Celles-ci sont soumises pour accord de la Tutelle.

-Revalorisation du point servi et du point acheté

CAVEC	2022	2023	2024	2025
Point servi	+1,18%	+5,60%	+6,14%	?%
Point Cotisé	+2,50%	+6,20%	+6,93%	?%
Inflation IPC	1,50%	5,60%	6,53%	2,5% ?
Taux de rendement	8,602	8,553	8,491	
CNAV	4,01%	0,80%	5,30%	
AGIRC/ARRCO	1%	5,12%	4,90%	

Le conseil réaffirme son souhait que les pensions suivent l'évolution de l'inflation sur une période longue. Mais il est admis que les retraités puissent participer, comme cela a déjà été le cas dans le passé, à l'effort de la baisse du taux de rendement.

Offres partenaires

Francis Lefebvre (FL)

Abonnement 2024 uniquement sur le Mémentis Fiscal

Gros succès : 399 abonnements, contre 303 en 2023, soit 19,3 % des effectifs.

Dont nouveaux 245 et 154 renouvellements (50,7 %)

Nouvel accord plus large avec FL à mettre en place avant la fin 2024, pour l'instant aucun chiffre n'est annoncé, seulement le fait d'une augmentation certaine.

La contribution est de 10 € actuellement pour l'année civile (Décision du CA du 11 septembre 2023), la proposition de la passer en 2025 à 15 €, ce qui reste attractif, est débattue.

Proposition adoptée à l'unanimité par la Conseil.

Offres complémentaire santé :

Mutualia

Rappel qu'il n'y a aucun questionnaire de santé préalable à l'adhésion, ni de limite d'âge.

Nous sommes adhérents via la CRNPL, elle-même adhérente de la CFR (Compagnie Française des Retraités) qui regroupe 1,5 millions de retraités.

Statistiques à fin mars 2024 :

Niveau	03 /24	03/23
Adhérents	1 860	1 311
Conjoints	538	390
Bénéficiaires	2 398	1 701
Dont niveau 4	1 139	811

On constate une hausse des effectifs de l'ordre de 40 %, et un résultat net global de **-10 755 €**

Le niveau 4 fait ressortir à lui seul un résultat de **-19 304 €**.

Les coûts moyens ont augmenté de 11 % cette année, principalement les frais médicaux (+28€/PP) et les frais d'hospitalisation (+25€/PP).

Il faut s'attendre à une augmentation de cotisations pour 2025, ce qui sera généralement le cas pour toutes les mutuelles.

Nous n'avons aucune statistique sur le nombre d'adhérents issue d'ECR, pourtant il y a, normalement, délivrance d'une attestation pour s'inscrire.

Nous ne pouvons pas affirmer que cette vérification soit faite systématiquement.

Mais déjà, nous avons constaté un progrès en obtenant des comptes.

Recherche d'une troisième mutuelle.

Verspieren poursuit ses contacts, actuellement sans succès.

La proposition FIDELISANTE, jugée trop chère, a été rejetée par le conseil

La négociation avec le GAN, couvrant pourtant les actifs, n'a pas abouti, avec des arguments pas très convaincants...

Approche avec METLIFE, compagnie d'assurance américaine, attendons la prochaine proposition.

Il faut se rendre à l'évidence que notre population de retraités ne présente pas un attrait immédiat.

Actuellement, toutes les pathologies sont prises en charge à 100 % par la Sécurité Sociale, sauf l'optique, le dentaire et les services annexes.

Il est difficile de faire une comparaison entre les contrats, le seul élément est de faire le rapport entre les cotisations et les prestations remboursées.

Via Santé

Le constat est que très peu d'adhérents ont muté vers le nouveau contrat VS 3309.

Il y a lieu de noter que Viasanté ne fait pas beaucoup de communication sur le sujet.

Le risque est que l'ancien contrat subisse une très forte hausse, compte tenu de son déficit.

Les régions doivent donc communiquer rapidement dans les prochaines semaines.

Relations avec les institutions

Participation au Congrès IFEC le 4 et 5 juillet 2024 à Deauville (R. Bomeri – T. Leprince – A. Rolland). Faible fréquentation.

Le Congrès ECF, a lieu à Paris les 19 et 20 septembre 2024. Nous n'avons été prévenus que le 9 septembre de la confirmation d'un stand. René Bomeri, confirme qu'il sera présent. D'autres sollicitations seront faites auprès de membres de la région parisienne.

ECR sera présent au 79ème Congrès du CNOEC à Marseille du 9 au 11 octobre 2024.

Également aux Assises de la CNCC à Grenoble en décembre 2024

Entraide

Bernard UNAL a eu une sollicitation. La personne a considéré que le dossier demandé était trop compliqué, et de ce fait n'a pas donné suite.

Cela amène la réflexion sur la communication qui devrait être faite par les associations régionales sur l'existence de cette possibilité d'entraide financière.

Prospective 2025

Alain ROLLAND constate que certains Présidents sont absents et remplacés par leurs suppléants.

La vision des uns peut être différente de celle des autres. Il souhaite que chacun s'exprime sur ses attentes de l'action de la Fédération pour 2025, dur 2 ou 3 points.

Les échanges sont nombreux et s'orientent principalement sur la communication. A cet effet, Alain ROLLAND rappelle les 3 principaux supports :

- 1) La lettre CAVEC, d'une page, une fois par an, mais ô combien efficace. Elle déclenche généralement la grande majorité de nos adhésions.
- 2) Le site de la Fédération, où figurent tous les documents et offres de services (EFL, AUDIKA).

Il a été constaté que les associations ne communiquaient pas systématiquement les codes et mot de passe, alors qu'ils changent tous les ans. Les nouveaux adhérents de l'année sont le plus souvent « oubliés ».

Il est certain que le site peut être amélioré, mais il faut des volontaires pour cette tâche qui doit être régulière et continue.

- 3) La newsletter, qui doit être relayée par la région.

A l'issue de ces échanges, revient la question de la présence d'ECR sur les réseaux sociaux.

Un contact est pris par Jean-Jacques BACHELIER avec Michel RIBOLLET, qui va nous aider.

Le prochain conseil d'administration se tiendra, le 28 novembre 2024.

Alain ROLLAND
Président

Claude DERUELLE
Secrétaire